



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maîche

n°2024 - 004

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**SEANCE DU 8 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du trente janvier au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

**Membres en exercice : 18**

**Secrétaire de séance : Jacqueline DELAVELLE**

**Présents :** Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, , Damien SCHELL

**Absents :** Michaël NICOD, Christine TREDANT

**Procurations :** Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

**Délibération n°2024 - 004 :**

*Objet : affectation des résultats de l'exercice 2023 - budget principal commune (17200)*

L'Assemblée, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, considérant les opérations régulières, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant les résultats suivants :

	Résultat du CA 2022	Virement à l'investissement au titre de l'affectation du résultat 2022	Résultats de l'exercice 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Reports nets	Besoin de financement
Section d'investissement	- 422 573.41 €		63 738.15 €	727 022.69 € 631 410.92 €	- 95 611.77 €	- 454 447.03 €
Section de fonctionnement	1 064 260.02 €	- 515 674.96 €	628 501.90 €			1 177 086.96 €

décide d'affecter ces résultats comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023</b>	1 177 086.96 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	454 447.03 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ( <b>ligne 002 - Recette</b> )	<b>722 639.93 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>454 447.03 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 (ligne 002 - Dépense)</b>	
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 (ligne 001 - Dépense)</b>	<b>358 835.26 €</b>

Délibéré par l'Assemblée ce jour.

**Suffrages exprimés : 17**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 025-212501936-20240208-2024\_004-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :